



Chemin Sylvain Vitry - Éboulis



*Rue Adénor Payet -
Ravine de Petite-Île*



Houle à Grand'Anse



*Rue Joseph Lacarre -
Ravine de Petite-Île*



Rue Adénor Payet - Éboulis



*Rue Joseph Lacarre -
Ravine de Petite-Île*



*Rue des Platanes Charrié -
Ravine Charrié*

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les bons réflexes afin
d'éviter les risques !!!

**PETITE-ÎLE**
UNE VILLE POUR TOUS

www.petite-ile.re

Édito



Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la commune de Petite-Île est exposée chaque année à des cyclones, des Evènements Météorologiques Dangereux (fortes pluies, vents, ...) et à d'autres risques majeurs tels que les feux de forêts, la houle, les mouvements de terrain, ...

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif de vous fournir les informations utiles concernant ces situations exceptionnelles et en particulier les consignes de sécurité et les bons réflexes à adopter.

Par ailleurs, je vous informe que la municipalité a réalisé un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui intègre tous ces risques et qui organise l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Je souhaite que ce DICRIM vous permette de mesurer les types de risques qui nous entourent et de mieux les appréhender pour y faire face.

Enfin, ce document a pour ambition de faire de vous un acteur de votre sécurité et de celle de vos proches. Je vous invite à le lire et à le diffuser le plus largement possible.

Serge Hoareau

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Serge Hoareau". The signature is written over a large, light-colored oval shape.

Maire de Petite-Île



SOMMAIRE



Le risque cyclone

5

Le risque d'évènements météorologiques dangereux

7



Le risque de rupture de distribution d'eau

9

Le risque sanitaire

13

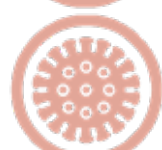


Le risque feux de forêts, feux de broussailles et feux de cannes

15

Le risque mouvement de terrain

17



Le risque houle

19

Le risque rupture de digue

21



Le risque de transport de matières dangereuses

23

Le risque terroriste

25



Le risque sismique

27

Le risque d'inondation

29



Le risque volcanique

31



Date d'édition octobre 2020



Cellule de crise et centres d'hébergement :

C.Crise : 192 rue Mahé Labourdonnais

CH1 : 24 rue Général de Gaulle - Centre-Ville

CH2 : 4 allée Fleurs de Canne - Manapany les Bas

CH3 : 40 chemin Jean Lepinay - Ravine du Pont

CH4 : 6 rue de la Mairie - Piton des Goyaves

CH5 : 19 impasse de l'Ecole - Manapany les Hauts

Numéros utiles et adresses :

Pompiers : 18/112

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Mairie : 0262 56 79 79

Préfecture : 0262 40 77 77

EDF : 0810 33 39 74

Météo France : 0892 68 08 08

Réunion 1ère : 87.8 Hz (FM)

Mairie : www.petite-ile.re

0262 56 79 79

Préfecture : www.reunion.gouv.fr

0262 40 77 77

Météo France : www.météofrance.re

0890 71 14 15

ARS : 02 62 97 90 00



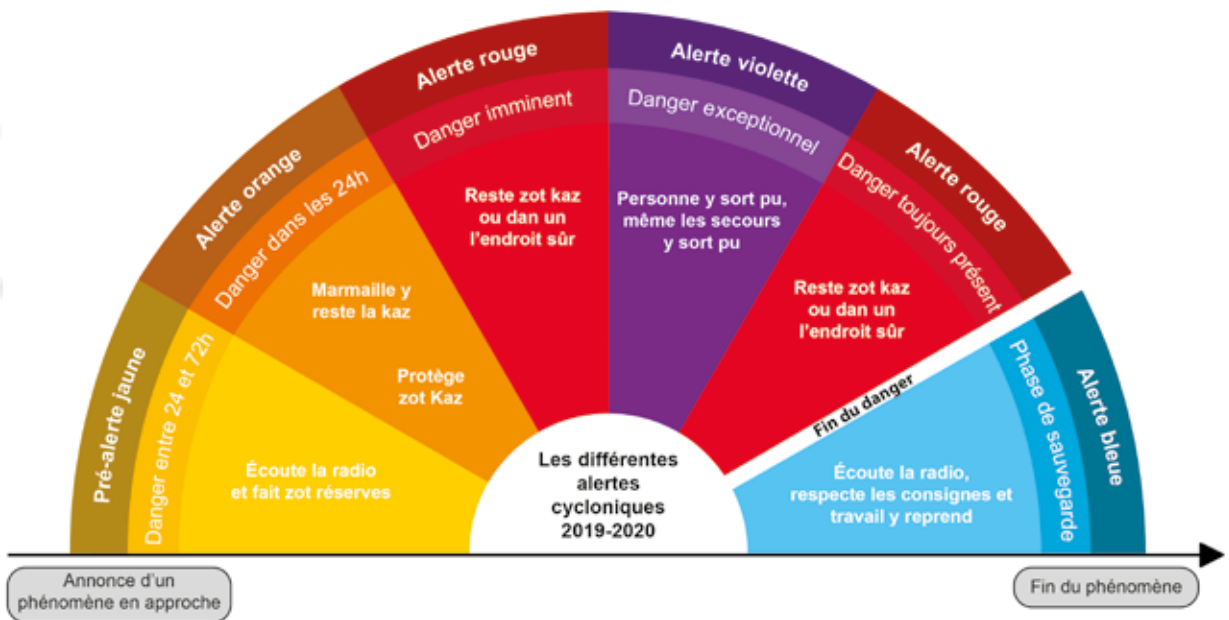


Chemin Lacarre - Cyclone Berguita - Janvier 2018



LE RISQUE CYCLONE

LES BONS RÉFLEXES



LES MESURES DE PRÉVENTION :

- La prise en compte du risque dans les règles de construction.
- La prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire.
- La surveillance météorologique.
- La gestion de crise et les systèmes d'alertes cycloniques et de vents forts avec le Dispositif Spécifique ORSEC (DSO) « Cyclones » afin d'avertir en temps utile la population.
- Avant les saisons cycloniques, d'août à octobre, il est conseillé d'élaguer les arbres surtout ceux situés à proximité des lignes électriques et téléphoniques. Il est également conseillé de nettoyer les conduits d'évacuation d'eaux pluviales et pour finir, de prendre connaissance des niveaux d'alerte cyclonique.
- En fonction du niveau d'alerte cyclonique indiqué par la préfecture, le Maire déclenchera le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il lui est possible de le déclencher si la situation locale le nécessite.

Evènements marquants :

- **Janvier 2014 - Cyclone Béjisa** : 1 mort et de nombreux dégâts
- **Janvier 2013 - Cyclone Dumile** : 1 mort et dégâts matériels
- **Février 2009 - Cyclone intense Gael** : 3 morts et dégâts matériels
- **Février 2007 - Cyclone Gamède** : 2 morts et de nombreux dégâts matériels
- **Janvier 2002 - Cyclone Dina** : Dégâts très importants



LE RISQUE D'ÉVÈNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES DANGEREUX

LES BONS RÉFLEXES

LE RISQUE D'ORAGES : consignes spécifiques de sécurité

- Ne pas s'abriter sous les arbres.
- Ne pas hésiter à s'arrêter dans un lieu sûr ou rester dans son véhicule.

LE RISQUE DE FORTES PLUIES : consignes spécifiques de sécurité

- Être prudent dans ses déplacements et ne se déplacer qu'en cas de nécessité.
- Ne pas franchir, à pied ou en voiture, les ravines ou les rivières en crue ou qui peuvent l'être soudainement, ainsi que les radiers submergés.
- Tenir les enfants à distance des caniveaux, ravines et rivières.
- Signaler son départ, sa destination et son arrivée à ses proches.
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable.
- Faire attention à l'eau du robinet, car elle peut rester impropre à la consommation au moins 48h après l'arrêt des pluies.
- Ne pas franchir, à pied ou en voiture, les ravines ou les rivières en crue ou qui peuvent l'être soudainement, ainsi que les radiers submergés.
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable.
- Tenir les enfants à distance des caniveaux, ravines et rivières.

LE RISQUE DE VENTS FORTS : consignes spécifiques

Dès que la vigilance est émise :

- En cas de déplacement : se limiter à l'indispensable, éviter les secteurs forestiers, signaler son départ, sa destination et son arrivée à ses proches.
- Ranger tous les objets susceptibles de s'envoler : chaises, tables, stores...
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours.
- Faire une réserve d'eau potable.
- Pendant les orages, les fortes pluies et vents forts :
 - Éviter les déplacements.
 - Limiter sa vitesse au volant en raison des risques de prise au vent.



Se tenir informé de la situation météorologique.



Fermer les portes et les fenêtres.



Couper l'électricité et le gaz.



Monter dans les étages pour attendre les secours.



Ne pas récupérer ses enfants à l'école : Elle s'occupe d'eux.



Ne pas tenter de franchir un radier submergé.



LE RISQUE DE RUPTURE DE DISTRIBUTION D'EAU

LES BONS RÉFLEXES

AVANT :

- Se renseigner sur les conditions météorologiques à venir.
- Si possible, s'équiper en citerne et/ou en bouteilles d'eau.
- Remplir des récipients, une citerne quelques heures avant la coupure.

PENDANT :

- Se tenir informé de l'évolution de la situation.
- Utiliser son stock d'eau.

APRÈS :

- Utiliser sa citerne et son stock d'eau faits au préalable.
- S'approvisionner aux points de distribution temporaire. (Si pas de stock chez soi).
- A la remise en service, écouter les communiqués de presse concernant les mesures à prendre avant de consommer l'eau (faire bouillir l'eau, ...)



Se tenir informé des conditions météorologiques à venir.



Remplir des récipients ou citerne avant la coupure.



Couper l'électricité et le gaz.



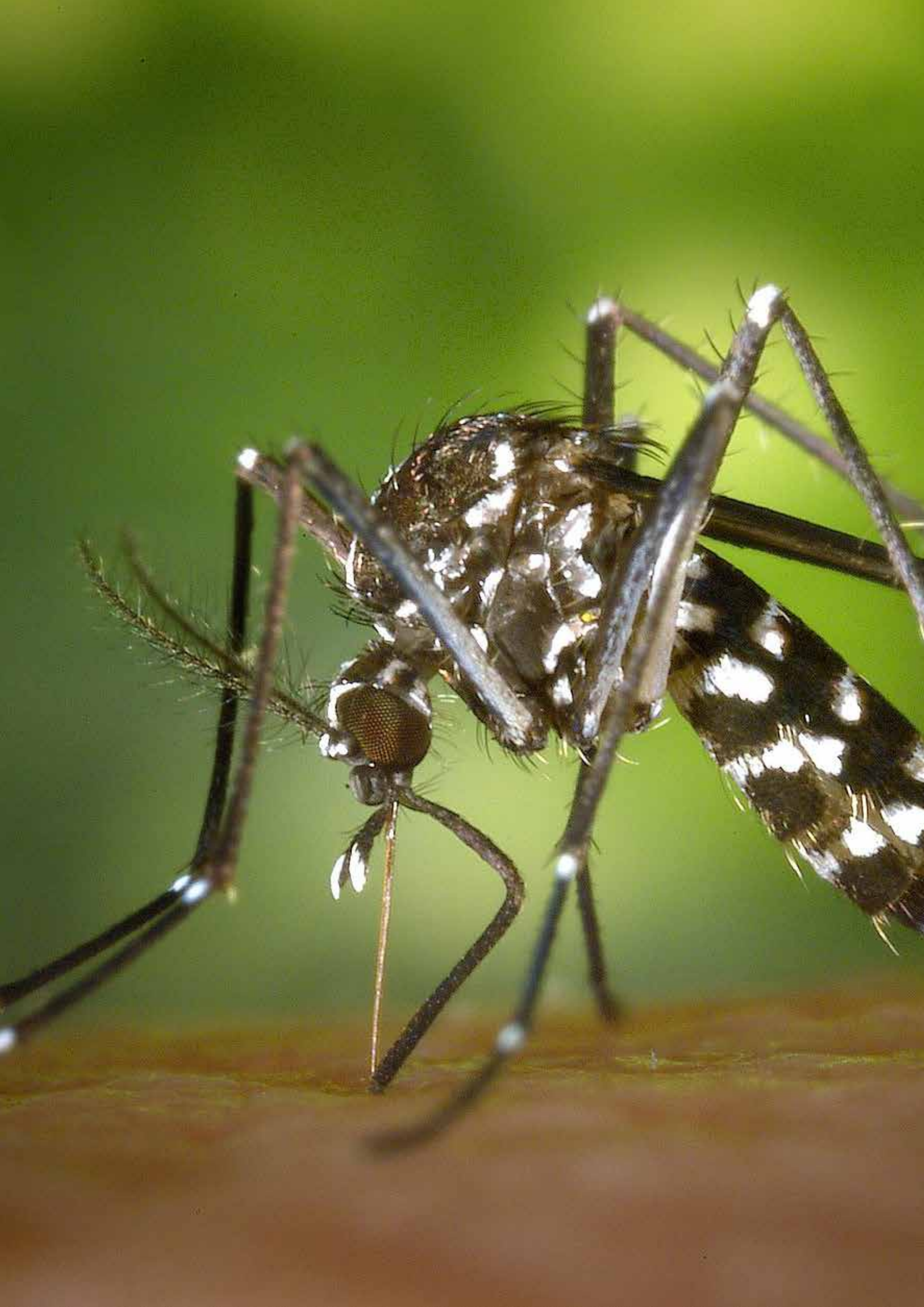
Se tenir informé de l'évolution de la situation.



S'approvisionner aux points de distribution temporaire.



A la remise en service, suivre les recommandations pour consommer l'eau.



LE RISQUE SANITAIRE

LES BONS RÉFLEXES

LE RISQUE DE DENGUE :

Cette maladie touche La Réunion depuis 2018.

Une évolution vers une forme sévère (2 à 5 jours des symptômes) est possible dans 2 à 4 % des cas.

Les signes de gravité sont des formes hémorragiques, des atteintes hépatiques (foie), des défaillances cardio-vasculaires, des formes de détresse respiratoires comme des essoufflements, des vomissements et/ou un refus de s'alimenter chez l'enfant. L'évolution peut être fatale en fonction de l'état du patient. Il est possible, même si cela est rare, qu'une mère puisse transmettre cette maladie à son enfant.

Au 1er semestre 2020 : 14 142 cas confinés, 407 hospitalisations, 1187 passages aux urgences, 47 000 cas cliniquement évocateurs et 13 décès.

LE RISQUE DE CHIKUNGUNYA :

C'est au début de l'année 2005 et au milieu de l'année 2006 (près de 40 % de la population touchée), que La Réunion a été touchée par cette maladie. En effet, elle est transmise de façon virale par les espèces de moustiques tiges (Aedes Albopictus).

Les symptômes sont de la fièvre, des douleurs articulaires, des myalgies (douleurs musculaires), des céphalées, des nausées, de la fatigue et une éruption cutanée.

A La Réunion (janvier 2006), des formes graves ont été détectées, dont 9 qui avaient présenté des méningo-encéphalites.

Sprays et crèmes répulsifs	Moustiquaires pour les bébés	Diffuseurs	Vêtements longs	Serpentins
Efficacité +++	Efficacité +++	Efficacité ++	Efficacité +	Efficacité +

Je supprime les eaux stagnantes

Je traite et range les papiers résidués à l'extérieur de la maison

Je jette les déchets dans la poubelle

Je couvre les réservoirs avec un couvercle ou une moustiquaire

Je change l'eau des vases, des bougeoirs

Fabrique les trappes

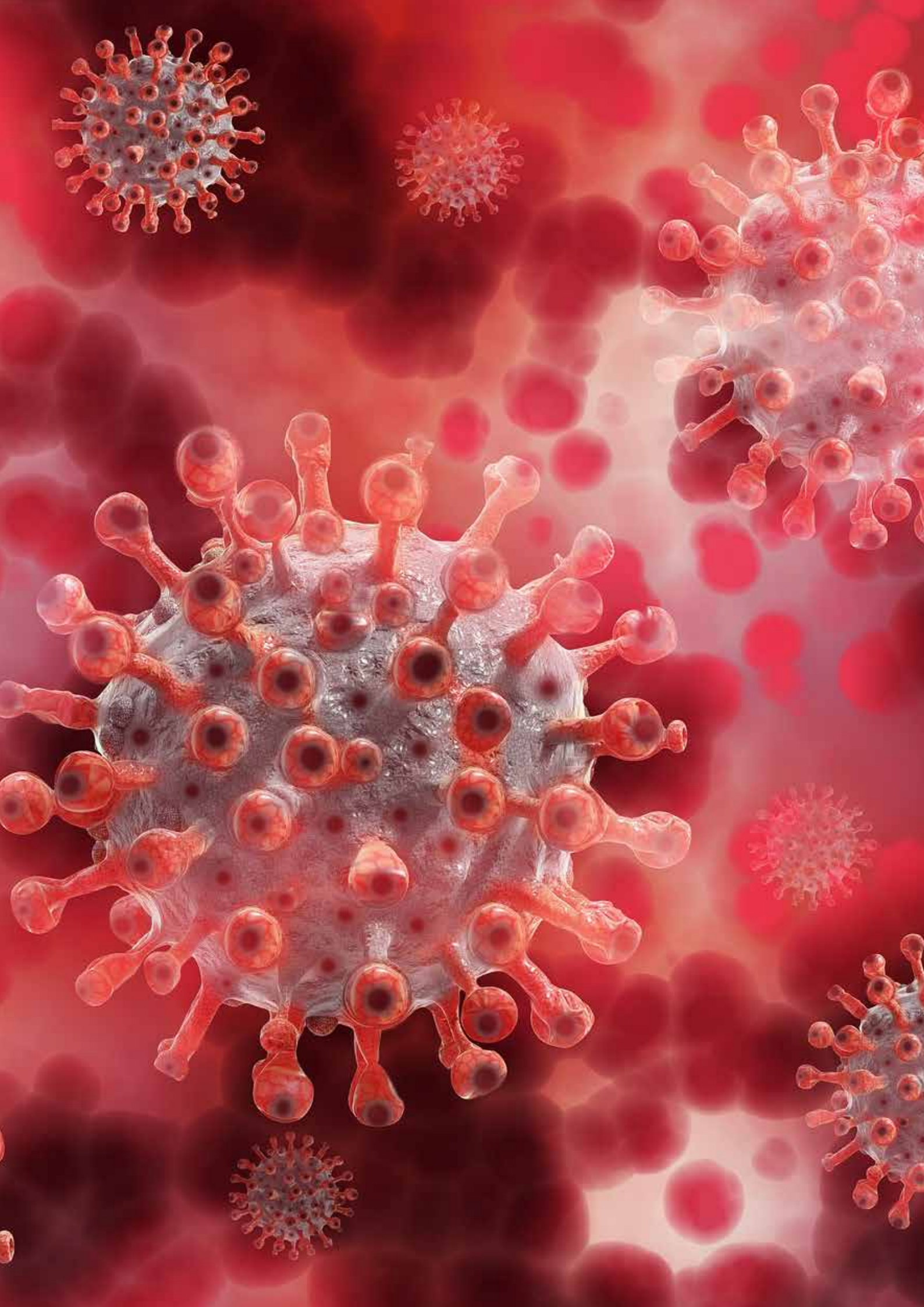
VIGIPARTE

EN CAS D'APPARITION DE SYMPTÔMES

Fortes fièvre
—
Maux de tête
—
Douleurs musculaires et/ou articulaires
—
Sensation de grande fatigue

Je consulte immédiatement mon médecin.

Je continue à me protéger des piqûres de moustiques pour ne pas transmettre la maladie à mon entourage.



LE RISQUE SANITAIRE

LES BONS RÉFLEXES

LE RISQUE DE VIRUS :

Une épidémie de pneumonies d'allure virale d'étiologie inconnue a émergé dans la ville de Wuhan (province de Hubei, Chine) en décembre 2019. Le 9 janvier 2020, la découverte d'un nouveau coronavirus (d'abord appelé 2019-nCoV puis officiellement SARS-CoV2, différent des virus SARS-CoV, responsable de l'épidémie de SRAS en 2003 et MERS-CoV, responsable d'une épidémie évoluant depuis 2012 au Moyen-Orient) a été annoncée officiellement par les autorités sanitaires chinoises et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ce nouveau virus est l'agent responsable de cette nouvelle maladie infectieuse respiratoire appelée COVID-19 (pour CoronaVirus Disease).

SYMPTÔMES :

Les symptômes principaux sont la fièvre et des signes respiratoires de type toux, sensation d'oppression et/ou douleur thoracique, avec parfois dyspnée (essoufflement). La durée de l'incubation est estimée à 6 jours mais peut aller jusqu'à 14 jours. Dans les cas plus graves, qui semblent concerner à ce jour principalement des personnes vulnérables en raison de leur âge ou de comorbidités (maladies associées), le patient peut être atteint d'un syndrome de détresse respiratoire aiguë, d'une insuffisance rénale aiguë, voire d'une défaillance multi viscérale pouvant entraîner le décès. En cas de symptômes, il est conseillé de rester chez soi et solliciter l'avis de son médecin.

BESOIN D'INFORMATIONS SUR LE NOUVEAU CORONAVIRUS ?

Un numéro vert répond aux questions des Français sur le nouveau coronavirus de 9h à 19h, 7J/7 : 0 800 130 000.

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux, en cas de signes d'infections respiratoires dans les 14 jours suivant votre retour d'une zone à risque, il faut contacter le 15.

Site du gouvernement : www.gouvernement.fr



Se laver soigneusement les mains.



Tousser et éternuer dans le creux du coude.



Tousser et éternuer dans un mouchoir.



En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.



Éviter de se serrer la main ou faire la bise.



Si vous êtes malade, porter un masque.





LE RISQUE FEUX DE FORÊTS, FEUX DE BROUSSAILLES ET FEUX DE CANNES

LES BONS RÉFLEXES

AVANT :

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoir les moyens de lutte tels que les points d'eau et les matériels.
- Entretien des chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers.
- Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyer les gouttières et éviter les espèces inflammables.
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, toiture.
- Respecter les restrictions de circulation et de stationnement.
- Porter attention à la signalétique incendie.
- Redoubler de vigilance pendant la saison sèche.
- En milieu naturel, ne pas allumer de flamme.
- En cas d'agissements suspects, prévenir les forces de l'ordre.

PENDANT :

- **Si l'on est témoin d'un départ de feu** : informer les pompiers au 18 ou les forces de l'ordre au 17 le plus rapidement et précisément possible.
- Tenter d'éteindre le feu uniquement s'il est naissant et de faible intensité.
- Réagir rapidement et se mettre en sécurité en s'éloignant si possible dos au vent.
- Emprunter les voies et les chemins de dégagement.
- Se réfugier dans les espaces dépourvus de végétation.
- Se diriger vers les points d'eau tels que les bassins, les citernes et les retenues collinaires.
- **En cas de fumées importantes** : respirer près du sol à travers un vêtement mouillé.
- **En cas de confinement** : Fermer les portes et fenêtres, les bouches d'aérations et de ventilation.
- Fermer les bouteilles de gaz.
- Ne pas sortir de la maison sauf en cas d'ordre d'évacuation des autorités.

APRÈS :

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres.
- Occulter les aérations avec des linges humides.
- Sortir se protéger.
- Eteindre les foyers résiduels.
- Inspecter son habitation en recherchant et surveillant les braises.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LES BONS RÉFLEXES

AVANT :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Vérifier le zonage PPR (Plan de Prévention des Risques) de son habitation auprès du service Urbanisme de la mairie.

PENDANT :

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas.
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

APRÈS :

- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Evaluer les dégâts et les dangers.
- Informer les autorités.





LE RISQUE HOULE

LES BONS RÉFLEXES

AVANT :

- Consulter les documents d'information traitant des risques naturels.
- S'informer sur la nature du risque encouru.
- Dès l'annonce d'un séisme dans l'Océan Indien : rester à l'écoute de la radio (diffusion de communiqués éventuels).

PENDANT :

- **Un tsunami approche** : Évacuer très rapidement le littoral exposé en empruntant les axes routiers les plus courts ou rapides vers l'intérieur des terres, et en hauteur.
- **S'informer** : rester à l'écoute de la radio (diffusion des communiqués).

APRÈS :

- Faciliter l'accès des secours, ne pas prendre de risques inutiles.



Se tenir informé de la situation météorologique.



Fermer les portes et les fenêtres.



Couper l'électricité et le gaz.



Gagner immédiatement les hauteurs.



Monter dans les étages pour attendre les secours.



Ne pas récupérer ses enfants à l'école : Elle s'occupe d'eux.



Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours.



Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.



Digue de Carambole

LE RISQUE RUPTURE DE DIGUE

LES BONS RÉFLEXES

AVANT :

- Se renseigner auprès de la commune pour savoir si l'on est concerné par le phénomène.
- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires d'évacuation.

PENDANT :

- Évacuer et gagner le plus rapidement possible les points les plus proches.
- Ne pas revenir sur ses pas.

APRÈS :

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.



Gagner immédiatement les hauteurs.



Monter immédiatement à pied dans les étages.



Ne pas récupérer ses enfants à l'école. Elle s'occupe d'eux.



Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours.



Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.



LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT :

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

Protéger :

- S'éloigner de la zone de l'accident et faire éloigner les personnes à proximité.
- Ne pas tenter d'intervenir soi-même.
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.),
- Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, etc.),
- La présence ou non de victimes,
- La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement,
- Le cas échéant, le numéro du produit, le code danger et les étiquettes visibles.

En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer),
- Quitter la zone de l'accident : S'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique,
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

APRÈS :

- Après s'être mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.



S'enfermer dans un bâtiment.



Boucher toutes les arrivées d'air.



Ne pas récupérer ses enfants à l'école. Elle s'occupe d'eux.



Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours.



Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.



LE RISQUE TERRORISTE

LES BONS RÉFLEXES

QU'EST-CE QUE LE TERRORISME ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays ou d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Modes opératoires particuliers :

- attaque par arme blanche ou balistique
- voiture bélier
- colis, véhicule ou personne piégés

Cibles particulières :

- espaces scolaires
- transports collectifs de personnes
- espaces publics ou à forte affluence, lieux culturels et de loisirs
- centres commerciaux
- organes de presse
- lieux de culte
- sites industriels
- représentants des institutions publiques nationales ou internationales

Le plan **VIGIPIRATE** est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste.



Repérer les issues de secours.



Prendre connaissance des moyens d'alerte.



Apprendre les bons réflexes.



S'échapper ou s'enfermer.



Alerter les personnes autour de vous et dissuader les gens de pénétrer dans la zone de danger.



Couper la sonnerie et le vibreur de votre téléphone.



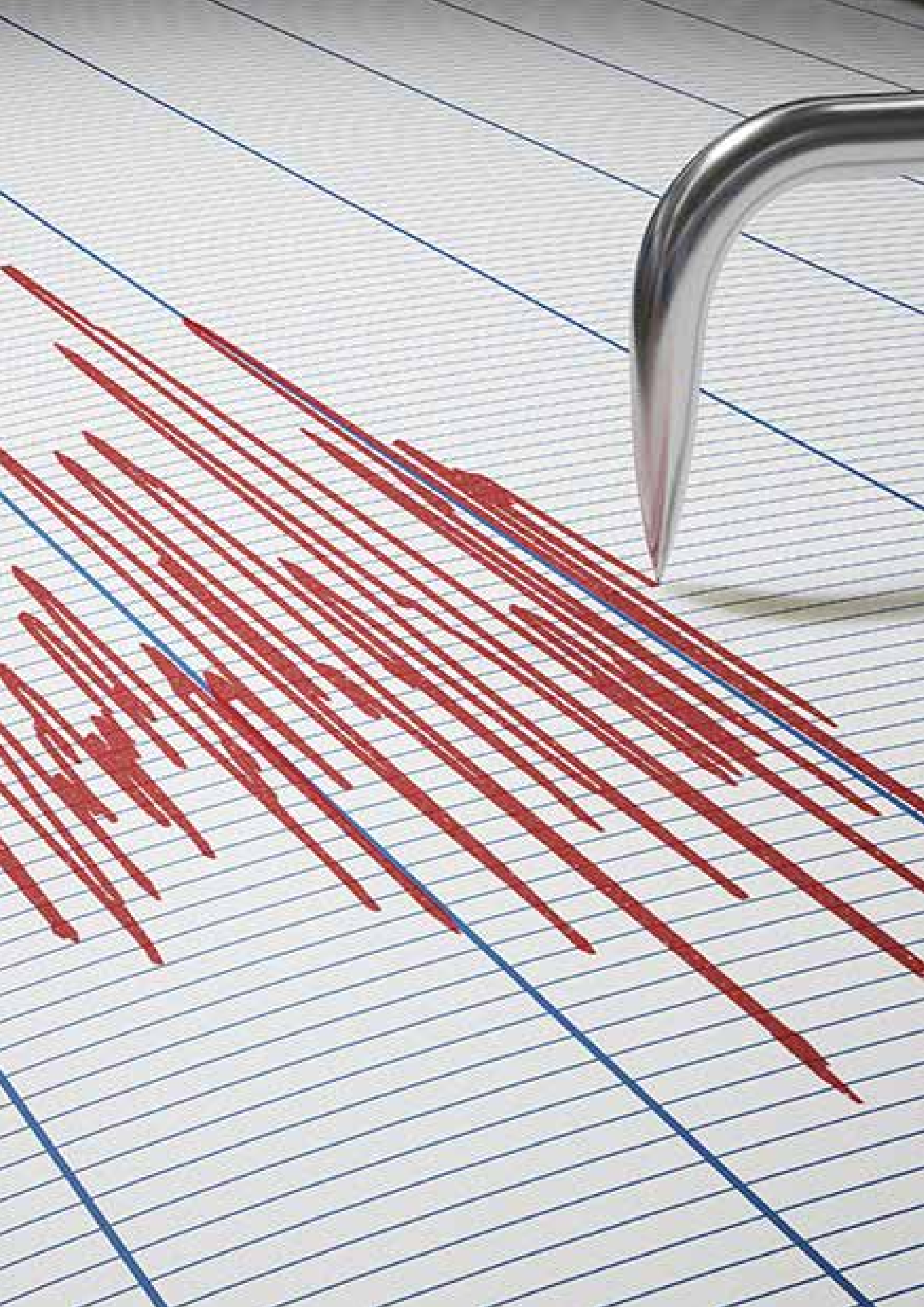
Limiter vos déplacements.



Ne pas encombrer les réseaux de télécommunication.



Respecter les consignes des autorités diffusés par les médias.



LE RISQUE SISMIQUE

LES BONS RÉFLEXES

AVANT :

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire.
- Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de groupement familial.

PENDANT :

Rester où l'on est :

- **À l'intérieur** : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- **À l'extérieur** : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...).
- **En voiture** : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

APRÈS :

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).



S'abriter sous un meuble solide.



S'éloigner des bâtiments.



Ne pas récupérer ses enfants à l'école. Elle s'occupe d'eux.



Couper l'électricité et le gaz.



Évacuer le bâtiment.



Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.



Cyclone Clotilda 1987

LE RISQUE D'INONDATION

LES BONS RÉFLEXES

AVANT :

S'organiser et anticiper :

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie.
- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet.
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté, et le tester chaque année.
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux tels que vos papiers personnels, factures, albums photos...
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt des gaz.
Même les grands enfants doivent savoir les manipuler !

PENDANT :

- Suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues.
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.
- Se réfugier en un point haut repéré préalablement : étage, colline...
- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).
- Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

APRÈS :

- Respecter les consignes.
- Informer les autorités de tout danger.
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.
- Aérer, souvent pendant plusieurs jours afin d'assurer le séchage de son habitation.
- Désinfecter à l'eau de javel.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.



Fermer les portes, les aérations.



Couper l'électricité et le gaz.



Ne pas récupérer ses enfants à l'école. Elle s'occupe d'eux.



Monter immédiatement à pied dans les étages.



Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours.



Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.



LE RISQUE VOLCANIQUE

LES BONS RÉFLEXES

AVANT L'ÉRUPTION :

- Consulter les documents d'information traitant des risques naturels.
- S'informer sur la nature du risque encouru.
- Être prudent : ne prendre aucun risque inutile.

PENDANT ET JUSTE APRÈS L'ÉRUPTION :

- Rester à l'écoute des consignes émises par les médias,
- Être prudent : ne prendre aucun risque inutile.

Sur la Commune de Petite-Île :

Les cheveux Pélé représentent probablement le seul risque direct concernant la ville de Petite-Île.

Mais qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des filaments de verre volcanique étirés qui sont largement dispersés par le vent à des kilomètres du point d'émission. Ces fibres de verre présentent un danger pour le bétail et pour l'homme (perforations intestinales, accident des yeux, des poumons, etc.), en couvrant les prairies et les pâtures, les cultures maraîchères et en polluant les sources, les captages et les rivières.





Liens utiles pour s'informer :

Le risque cyclone

Où s'informer ?

Le risque cyclonique : <http://www.reunion.gouv.fr/le-risque-cyclonique-r169.html>

Le site de Météo-France à La Réunion : <http://www.meteofrance.re>

Le site Vigicrues Réunion : <http://www.vigicrues-reunion.re>

Mairie, Service Départemental d'Incendie et de Secours Gendarmerie, Police et DEAL.



Le risque sanitaire

N°Vert : 0800 110 000

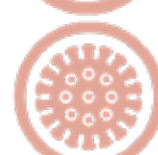
Le site de l'ARS Océan Indien (Agence Régionale de Santé) : <https://www.lareunion.ars.sante.fr/>



Le risque « feux de forêts, feux de broussailles et feux de cannes »

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de Forêt de la réunion : Daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/plan-departemental-de-protection

Office National des Forêts : <https://www.onf.fr>



Le risque mouvement de terrain :

La base de données nationales des mouvements de terrain : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/donnees#/dpt/974/com/97405/page/1>

Les données cartographiques de la DEAL : <http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/risques-naturels-r314.html>

Le site du Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Réunion : <http://www.ddrm-reunion.re>

La base de données nationales sur les mouvements de terrain : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/#/dpt/31>



Le risque houle

Le site du DDRM de la Réunion : www.ddrm-reunion.re

Le site de fortes houles de météo France : www.meteo.re



Le risque de rupture de digue

Le site DDRM de la réunion : www.ddrm-reunion.re

Autre site : <http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/ouvrageshydrauliques-r320.html>



Le risque de transport de matières dangereuses

Préfecture, Mairie, Service Départemental d'Incendie et de Secours, DEAL, SAMU : 15, Centre antipoison : 04.91.75.25.25

Les sites : <https://www.gouvernement.fr/risques/transport-de-matieres-dangereuses>

Le site du DDRM de la Réunion : www.ddrm-reunion.re



Le risque sismique

Le site du DDRM de la réunion : <http://www.ddrm-reunion.re>

Le site gouvernemental consacré au plan séisme : <http://www.planseisme.fr/>

Le site du ministère de l'écologie : <http://www.prim.net/packsismique/>

Le site du bureau central sismologique français : <http://www.franceseisme.fr/>

Le site du Réseau National de Surveillance Sismique : <http://renass.unistra.fr/>

Mairies, Gendarmerie, Service Départemental d'Incendie et de Secours



Le risque d'inondation :

Documents disponibles en Mairie (Dossier Départemental des Risques Majeurs, Dossier Communal Synthétique, Plan Communal de Sauvegarde, Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs, Plan de Prévention des Risques)

Préfecture

DEAL - Service de prévision des crues : <http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/vigilance-crues-r321.html>

Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie : <http://www.hydro.eaufrance.fr>
Service Départemental d'Incendie et de Secours, Gendarmerie

